



REGLEMENT RANDONNEE

VTT LA SAVATE CALMEE 28 MAI 2017

Randonnée VTT organisée par les Déraillés du Granier. Au départ du stade municipal de Chapareillan.

Parcours :

Chemin de terre, dévers, montées, descentes, forêts, à la fois physique et technique. Il s'agit de 3 circuits de 15, 30 et 45 kilomètres.

Le parcours « familles » :

- 15 km
- ouverts à tous, à condition d'être accompagné pour les moins de 16 ans
- circuits ouverts de 10h à 14h
- inscription fixée à 2€ par participant, 5€ avec un casse-croûte
- parcours plats privilégiant la découverte des paysages alentours (Massifs de La Chartreuse, des Bauges, de Belledonne, Mont-Blanc)

Parcours pour vététistes entraînés, 30km pour 750 mètres D+ et vététistes sportifs, 45 km pour 1500 mètres D+.

- ouverts à tous, à condition d'être âgé de 14 ans et plus (né en 2003 et avant) et d'être accompagné pour les moins de 16 ans
- circuit ouverts de 7h30 à 15h
- inscription fixée à 8€, 5€ pour les personnes licenciées FFCT, sur présentation de leur licence de l'année en cours, et 5€ pour les moins de 18 ans, gratuite pour les moins de 18 ans avec licence FFCT.
- parcours privilégiant la découverte des sentiers et pistes forestières sur les contreforts du mont Granier et du site du château de Bellecombe.
- **Ces 2 parcours nécessitent une bonne condition physique.**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée si les conditions de sécurité nécessaires ne seraient plus satisfaisantes.

Balisage :

Fléchage avec panneau et rubalise.

Les passages nécessitant plus de prudence sont signalés par un affichage spécifique.

Ravitaillements :

- 1 sur la zone départ / arrivée
- 1 au rond-point de La Palud
- 1 au parking du château de Bellecombe

Horaires :



Départ de la randonnée à 7h30 heures

Derniers départs :

- 45km à 10h
- 30km à 11h
- Parcours « familles » à 12h

Matériel et Sécurité :

Les parcours de 30 et 45 km ne sont autorisés qu'aux VTT. Ils doivent être en bon état. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel. Le port du casque à coque rigide est obligatoire les gants sont conseillés.

Signaleurs / Sécurité :

Les signaleurs prennent position sur le circuit pour sécuriser les traversées de route de circulation sur le parcours famille. La fin de la randonnée est annoncée par l'organisation. Néanmoins, le parcours étant ouvert au public, chaque pilote devra rester maître de sa vitesse. Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation automobile. Obligation de respecter le code de la route.

En cas d'accident, il convient en 1^{er} lieu d'avertir les secours (composer le 112).

Les zones de départ et arrivée sont interdites à la circulation, à l'exception des véhicules des organisateurs, afin d'assurer la sécurité des participants : un arrêté municipal couvrant la zone du stade municipale et de la salle polyvalente officialise cette disposition.

Assurance :

L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisation recommande aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance «individuelle accident ».

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

Environnement :

Le parcours est tracé à l'intérieur du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Tous les concurrents doivent :

- Respecter la nature et l'environnement (rapporte tous les déchets, même le plus petit, emballages, mouchoirs, pièces cassées...).
- Respecter les sentiers (roule propre, n'abuse pas des dérapages, ne coupe pas les virages).
- Rester dans le tracé proposé par l'organisateur (ne coupe les virages dans les épingles).

Les participants s'engagent à respecter la charte environnementale de bonne conduite.



Droits à l'image :

Toutes les photos de la randonnée et les noms des participants pourront être utilisés par les organisateurs.

L'inscription à la randonnée entraîne l'acceptation du présent règlement.

